

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 novembre 2004

Résolution 1571 (2004)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5070e séance, le 4 novembre 2004

Le Conseil de sécurité,

Notant avec regret la démission du juge Gilbert Guillaume, qui prendra effet le 11 février 2005,

Notant en outre que, de ce fait, un siège deviendra vacant à la Cour internationale de Justice et qu'il faudra le pourvoir pour le reste du mandat du juge Gilbert Guillaume, conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément à l'Article 14 du Statut, la date de l'élection doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aura lieu le 15 février 2005 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session.

04-59200 (F)
0459200